



REGLEMENT

Rencontre amicale de Judo de CASTELMAUROU

DIMANCHE 26 MAI 2024

Rendez-vous au Gymnase Suzanne Lenglen

(4 Rue le Bezinat, 31180 Castelmaurou)

| Catégories | Année | Heures de pesée |
|-----------------------|--------------|------------------------|
| Benjamins (F / G) | 2012-2013 | 9h00 – 9h30 |
| Poussins (F / G) | 2014-2015 | 10h00 – 10h30 |
| Mini-Poussins (F / G) | 2016 | 13h30-14h |
| Mini-Poussins (F / G) | 2017 | 15h00 – 15h30 |

- Les clubs s'engagent à envoyer des participants ayant un certificat médical avec la mention « apte à la compétition »
- Etre licencié FFJDA
- Combats organisés en poule de 3 à 5 participants en fonction du nombre de participants par catégories de poids et d'âge
- Le règlement d'arbitrage est celui de la FFJDA (participation des licenciés de notre club)
- Récompenses pour tous les participants à la fin de chaque poule
- Classement général par Club avec remise d'une Coupe
- Le club se réserve le droit de régler un éventuel litige
- Un échauffement sera dirigé pour chaque catégorie après la pesée

Cette rencontre est ouverte à tous les clubs invités par le Judo Club Castelmaurou.

Le judo Club Castelmaurou invite les clubs qui présentent une approche pédagogique digne de la déontologie éducative et sportive du judo.

Le Judo Club Castelmaurou se réserve le droit de grouper ou de supprimer les catégories où il y aurait moins de 3 participants en accord avec les professeurs des clubs concernés.

Un judoka ne peut pas participer à deux catégories différentes.

Le règlement de l'animation est mis en place par les responsables du Judo Club Castelmaurou en accord avec les règles techniques du judo et avec le code sportif de la FFJDA.

Pour toutes les catégories, le ippon met fin au combat. Les décisions de l'arbitre sont sans appel.



Avec le soutien de la ville de Castelmaurou

JUDO CLUB CASTELMAUROU
Inscription au JO : 7/6/93 N° Préfecture : 3/22332 N° Agrément JS : 31-583
Siret 42081852800028